

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 26 novembre 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le Programme d'Action Foncière en date du 18 mai 2017 liant la Ville du HAVRE et l'EPF Normandie, **SOUS RÉSERVE** de la production d'une délibération adoptée par le Conseil municipal du HAVRE sollicitant l'intervention de l'EPF, et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans,
- VU** l'estimation réalisée le 23 mai 2018 par France Domaine,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

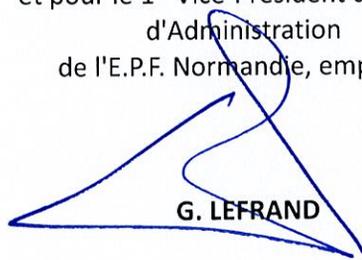
D'acquérir, à la demande de la Ville du HAVRE (Seine Maritime) un ensemble immobilier bâti, comprenant des bureaux et un bâtiment à usage de réfectoire et locaux techniques cadastré section **ED n° 24** sis 71 Rue Auguste Ripal au Havre et représentant une surface de 18 500 m<sup>2</sup>. Cette intervention a pour objet, après l'intervention du fonds friche, la mise en place d'activités économiques.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **1 177 000 € (Compte 920 073 – LE HAVRE "ENEDIS")**.

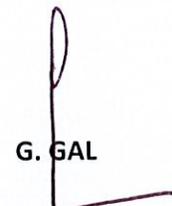
Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière signé avec la Ville du Havre le 18 mai 2017.

Pour Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, absent,  
et pour le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil  
d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, empêché,



G. LEFRAND

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le **12 DEC. 2018**  
La Préfète,

Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publique."  
  
Dominique LEPETIT